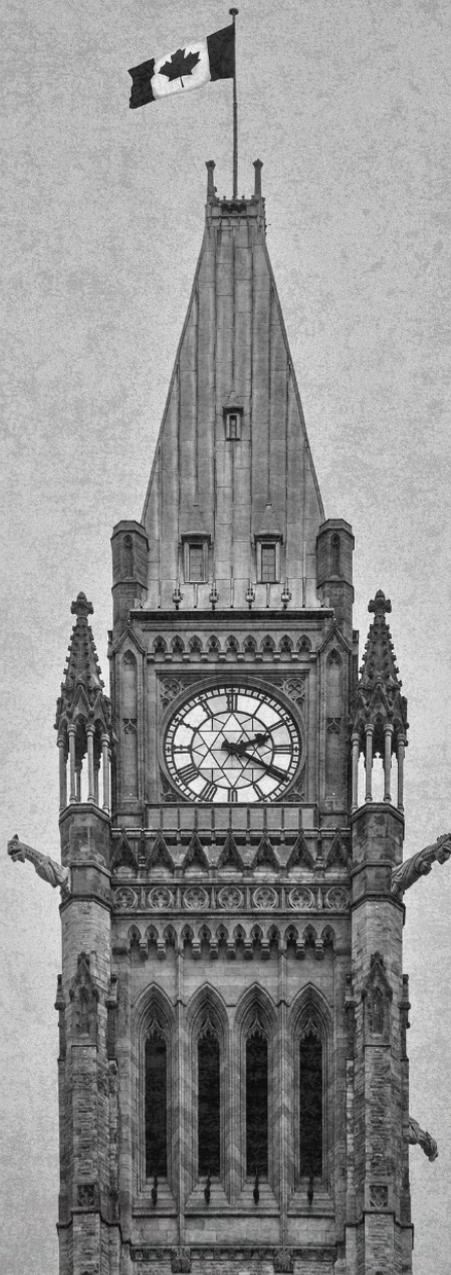


ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2025

AGISSEZ POUR LES DROITS HUMAINS,
INTERPELLEZ LES CANDIDAT·E·S !



RÉSISTONS

À LA VAGUE
DE L'AUTORITARISME

**AMNISTIE
INTERNATIONALE**



Pourquoi votre engagement est essentiel ?

Les élections fédérales viennent d'être déclenchées et l'heure est venue de faire entendre nos voix ! Dans un monde où l'autoritarisme progresse, nous avons une responsabilité : résister à ces dérives, afin de préserver un projet de société inclusif et respectueux des droits humains.

Nous ne pouvons pas rester spectateurs et spectatrices !

Posez des questions aux personnes candidates, exigez des engagements concrets et veillez à ce qu'ils et elles s'engagent pour un Canada où personne n'est laissé de côté et où l'inclusion est une priorité.

Utilisez cet outil pour agir dès maintenant. Ensemble, dressons au Canada un rempart contre les dérives autoritaires et soyons une inspiration pour le monde. Mobilisons-nous pour un avenir où les droits de toutes et tous sont protégés !

I. POURQUOI INTERPELLER LES CANDIDAT·E·S ?

Faites entendre votre voix pour les droits humains !

Interpeller les candidat·e·s est un moyen puissant d'agir pour défendre les droits humains. Engagez le dialogue pour mettre en lumière les enjeux qui vous tiennent à cœur, exprimer vos inquiétudes et demander des engagements clairs.

Proposez-leur des actions concrètes. Contactez-les par courriel, téléphone ou réseaux sociaux. Plus vous serez nombreuses et nombreux à les interpeller, plus ils devront prendre position. En tant qu'élu·e·s potentiel·le·s, ils ont la responsabilité d'écouter leurs électeurs et électrices et de s'engager sur ces questions essentielles. Faites pression, mobilisez, et exigez des réponses !

II. COMMENT INTERPELLER LES CANDIDAT·E·S ?

● **Identifiez les candidat·e·s de votre circonscription**

Sur le site internet d'Élections Canada : <https://swll.to/electionCanada>

Étant donné que certaines circonscriptions peuvent compter plus de dix candidat·e·s, il est préférable de concentrer vos efforts. Nous vous recommandons de cibler 2 à 3 candidat·e·s, en priorité ceux des partis ayant le plus de chances de remporter la circonscription.

● **Passez à l'action dès maintenant**

Contactez les candidat·e·s sans tarder et demandez une rencontre en personne d'une heure.

Assurez-vous de savoir combien de temps on vous accorde réellement et planifiez votre rencontre selon cet horaire. Les horaires peuvent changer : certain·e·s candidat·e·s arriveront en retard ou écourteront la rencontre, tandis que d'autres, plus engagé·e·s, voudront en savoir plus. Saisissez chaque occasion pour faire entendre votre voix !

Assistez aux événements organisés par les candidat·e·s et profitez de ces occasions pour leur poser vos questions.

● **Faites la différence**

Avant votre rencontre, informez-vous sur le·la candidat·e et son parti : ont-ils déjà pris position sur l'enjeu qui vous tient à cœur ?

Consultez les 4 priorités d'Amnistie internationale Canada francophone ci-dessous afin de vous familiariser avec ces enjeux, de mieux comprendre les revendications et de définir les questions essentielles que vous souhaitez poser.

Pour une préparation optimale, prenez le temps de lire l'Aperçu des droits humains 2024 : [lien ici](#) et consultez notre site internet : [lien ici](#). Soyez prêt·e à interpeller, convaincre et exiger des engagements!

PRÉPARATION À LA RENCONTRE

Avant la rencontre :

- Préparez-vous : si vous y allez à plusieurs, faites une pratique avant notamment pour déterminer qui parlera de quoi.
- Soyez ponctuel·le : arrivez à l'heure et demandez combien de temps vous est accordé pour structurer efficacement votre échange.
- Prenez des notes : pensez à noter les questions posées par le·la candidat·e et des engagements pris.
- Soyez clair·e et concis·e : présentez-vous, expliquez l'objectif de votre rencontre et exposez vos arguments de manière posée et efficace. N'oubliez pas de mentionner Amnistie internationale Canada francophone.
- Privilégiez la qualité à la quantité : mieux vaut se limiter à ne communiquer que quelques messages forts, que le·la candidat·e retiendra, plutôt qu'un flot d'informations.
- Gardez un ton respectueux et constructif : votre but est de sensibiliser, pas de confronter. Un dialogue ouvert et courtois a bien plus d'impact !
- Faites résonner l'enjeu : partagez ce qui vous touche personnellement dans cet enjeu et en quoi il est essentiel pour votre communauté. Un témoignage concret et authentique aidera le·la candidat·e à mesurer l'impact réel de ses décisions et l'urgence d'agir.
- Faites-en une priorité : expliquez pourquoi cet enjeu doit être une priorité pour lui·elle et son parti. S'il ou elle semble hésitant·e rappelez-lui que les préoccupations des électeurs et électrices comptent lors des élections et au-delà. Il·elle a la responsabilité d'écouter et d'agir !
- Demandez un engagement clair : ne repartez pas sans une réponse ! Encouragez votre candidat·e à agir concrètement, par exemple en prenant position publiquement ou au sein de son caucus, ou en soulevant la question dans les différents débats électoraux. Un engagement, c'est un pas vers le changement !
- Terminez sur une note positive : remerciez le·la candidat·e pour son temps et son écoute. Un dialogue respectueux ouvre la porte à des engagements concrets !

Après avoir rencontré les candidat·e·s :

- Ne laissez pas la conversation s'arrêter là ! Le suivi après une rencontre est essentiel : c'est ce qui démontrera votre engagement et incitera le·la candidat·e à agir.
- Immortalisez le moment : demandez de prendre une photo avec le·la candidat·e et partagez-la sur vos réseaux sociaux. Montrez que le dialogue est possible et inspirez d'autres citoyen·ne·s à faire entendre leur voix.
- Renforcez votre message : envoyez un courriel ou un message de remerciement, en rappelant l'importance de votre demande et les engagements évoqués.
- Restez en contact : tenez votre candidat·e informé·e de vos actions et transmettez-lui toute information qu'il ou elle aurait demandé·e.
- Gardez le dialogue ouvert : cette rencontre n'est qu'un début pour le sensibiliser aux réalités des droits humains. Votre persévérance peut faire la différence !
- Sensibilisez votre entourage : Expliquez pourquoi cette rencontre était importante et pourquoi chacun·e devrait interpeller les candidat·e·s sur ces enjeux.

UN OUTIL CLÉ POUR FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX

Ce document vous offre des arguments clairs et concis sur quatre enjeux majeurs des droits humains qui peuvent influencer les prochaines élections fédérales. Basé sur l'Aperçu 2024 des droits humains au Canada d'Amnistie internationale Canada francophone, il vous accompagnera avant et pendant vos échanges avec les candidat·e·s.

Pour chaque thématique, vous trouverez :

- Un résumé du contexte et la recommandation d'Amnistie internationale.
- Des arguments clés et des demandes concrètes à adresser aux candidat·e·s selon leur positionnement politique.

Utilisez ce guide pour défendre les droits humains et interpeller celles et ceux qui aspirent à vous représenter !

TABLE DES MATIÈRES :

Droits des personnes réfugiées et demandeuses d'asile à la page 6 à 8

Génocide à Gaza à la page 9 à 10

Justice climatique à la page 11 à 12

Droits des Peuples autochtones à la page 13 à 14

DROIT DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET DEMANDEUSES D'ASILE

Recommandation d'Amnistie internationale : Que le Canada se conforme pleinement à ses obligations internationales et nationales en matière de droit d'asile, et par conséquent se retire de l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS).

CONTEXTE

En raison de multiples crises qui s'additionnent, s'aggravent et s'intensifient, de plus en plus de personnes à travers le monde prennent les routes migratoires, au péril de leurs vies.

- En 2024, 122,6 millions de personnes ont été déplacées selon l'UNHCR.
- Parmi elles, on compte 8 millions de personnes demandeuses d'asile dans le monde.
- 172 255 personnes ont demandé l'asile au Canada en 2024.

En vertu de l'entente sur les Tiers pays sûr, les États-Unis et le Canada se désignent mutuellement comme un pays sûr pour les personnes demandeuses d'asile, qui doivent faire leur demande dans le premier de ces pays dans lequel ils arrivent. Depuis que l'entente, qui s'appliquaient auparavant aux points d'entrée officiels, a été élargi en mars 2023 à l'ensemble de la frontière, la demande d'asile à la frontière canado-américaine est quasi-impossible. Amnistie internationale s'oppose à la désignation des É.-U. comme pays sûr, pour plusieurs raisons (voir plus bas). Depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau président américain en janvier 2025, l'autoritarisme prend de l'ampleur, bouleversant des millions de vies. Les mesures sévères à la frontière mexicaine et les expulsions massives d'immigrant.e.s fragilisent encore le droit d'asile aux États-Unis, laissant celles et ceux qui fuient la violence et la persécution sans protection ni recours. Source : [Communiqué de presse datant du 20 février.](#)

L'expansion de l'entente (et la fermeture du chemin Roxham par conséquent) a eu lieu dans un contexte de prolifération d'un discours de bouc émissaire qui blâme les personnes demandeuses d'asile et les personnes migrantes en général pour toute sorte de problèmes sociaux, notamment le manque de logements et les défaillances des services publics et de santé. En réalité, ces problèmes ne sont en rien causés par elles. Il se peut que ce type de discours soit soulevé par votre candidat.e lorsque vous discutez de l'ETPS et des personnes migrantes et demandeuses d'asile avec votre député.e, et il est important de le démystifier. Ex : la crise du logement est le résultat de décisions politiques prises au cours des dernières décennies : un sous-financement du logement social depuis les années 1990, un encadrement insuffisant du marché locatif et de la spéculation immobilière qui ont favorisé les hausses abusives de loyers et les évictions frauduleuses. En parallèle, la conversion de logements locatifs en condos ou en hébergements temporaires. Présenter les personnes migrantes comme une « charge » alimente la désinformation et attise la xénophobie. Les discours alarmistes sur la capacité d'accueil détournent l'attention des véritables enjeux, comme le manque d'investissement dans les services publics. Nous pouvons rappeler qu'un leadership politique responsable doit promouvoir une vision inclusive et fondée sur les faits, plutôt que de jouer sur les peurs et les préjugés.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux pages 14 à 16 de [l'Aperçu 2024.](#)

COMMENT DÉFENDRE CETTE RECOMMANDATION ?

- Le droit d'asile est un droit humain fondamental protégé par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ce n'est pas une faveur qu'on peut choisir d'accorder ou non.
- Le Canada, signataire de cette Convention, doit respecter le droit individuel de demander l'asile ainsi que le principe de non-refoulement, c'est-à-dire le non-renvoi des personnes en quête de sécurité vers un endroit où elles peuvent être victimes de persécution. Or les États-Unis ne sont pas un endroit sûr :
- Les personnes fuyant les persécutions fondées sur le genre ne sont pas protégées dans le cadre du système d'asile états-unien.
- En vertu des politiques mises en place par l'administration Trump, il n'existe actuellement aucun moyen pour les personnes se trouvant à la frontière entre les États-Unis et le Mexique de demander l'asile aux États-Unis. Cette situation viole les obligations internationales des États-Unis en matière de droits humains et droits des réfugié-e-s. Source : [Communiqué de presse datant du 20 février.](#)
- De nombreuses personnes y sont détenues arbitrairement dans des conditions déplorables, avec un accès limité voire sans aucun accès à un conseiller juridique.
- Les États-Unis révoquent les visas et menace d'expulser des étudiant-e-s simplement pour leur soutien à la cause palestinienne. Un pays qui réprime ainsi la liberté d'expression ne peut pas être considéré comme un refuge sûr pour les personnes en quête de protection.
- L'asile est une nécessité, pas un choix. Fuir la guerre, les persécutions ou la violence n'est pas une option, mais une question de survie.
- L'entente permet le renvoi des personnes demandeuses d'asile vers les États-Unis, ce qui constitue une violation des obligations internationales du Canada en matière de droit d'asile et de droits humains.
- Face à la politique autoritaire des États-Unis, le Canada doit se positionner comme un leader en matière de respect et de promotion des droits humains. Se retirer de cette entente renforcerait sa crédibilité à l'international et montrerait un engagement réel envers la protection du droit d'asile.
- 78 % des cas qui ont fait l'objet d'une décision ont obtenu une réponse favorable en 2023. La majorité des demandes sont jugées légitimes
- Les personnes réfugiées (et demandeuses d'asile) contribuent énormément à nos collectivités, et au développement économique, social et culturel du pays.

RECOMMANDATIONS RELATIFS AU POSITIONNEMENT DU PARTI DU· DE LA CANDIDAT·E

1. Recommandations aux candidat-e-s dont le parti s'est positionné pour l'Entente tiers pays sûr (Parti conservateur ; Parti libéral) :
 - Demandez qu'ils et elles réfléchissent à changer leur position publiquement concernant l'Entente sur les tiers pays sûrs surtout dans le contexte actuel avec les États-Unis.
 - Invitez-les à adopter un discours responsable sur l'immigration notamment en prenant en compte les dérives sur l'immigration que nous constatons au sud de la frontière.
2. Recommandations aux candidat-e-s dont le parti s'est positionné contre l'Entente tiers pays sûr (Bloc Québécois ; NPD) :
 - Exigez qu'ils réaffirment leur engagement publiquement pour le respect du droit d'asile et donc le retrait du Canada de l'Entente sur les tiers pays sûrs surtout dans le contexte actuel avec les États-Unis.

- Appelez-les à s'opposer publiquement à toute restriction de l'accueil des personnes et demandeuses d'asile, y compris la mise en place de seuils pour les demandes d'asile ou toute autre limitation du droit d'asile.

GÉNOCIDE À GAZA

Recommandation d'Amnistie internationale : Que le Canada cesse la vente ou le transfert d'armes vers Israël.

CONTEXTE

Entre 7 octobre et le 6 décembre 2023 : de nouvelles exportations militaires totalisant 28,5 millions de dollars ont été approuvées entre le Canada et Israël, dépassant la valeur de toutes les licences délivrées en 2022.

193 nouvelles licences d'exportation vers Israël ont été accordées en 2023.

Les chiffres ci-haut excluent les pièces canadiennes exportées aux États-Unis, qui sont intégrées dans des équipements militaires américains, comme les avions F-35 fournis à l'armée israélienne.

8 janvier 2024 : le Canada a cessé de délivrer de nouveaux permis d'exportation de matériel militaire vers Israël.

18 mars 2024 : la Chambre des communes a adopté une motion demandant au Canada de cesser les exportations d'armes vers Israël en raison du risque de contribuer à de graves violations des droits humains.

Cependant, les transferts basés sur les permis existants et ceux passant par les États-Unis se poursuivent : ces licences ouvertes pourraient donner lieu à des exportations militaires d'une valeur de plus de 94 millions de dollars d'ici la fin de 2025 selon le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

5 décembre 2024 : Amnistie internationale affirme qu'Israël, en violation de la Convention sur le génocide, mène une politique d'extermination des Palestiniens de Gaza à travers trois actes criminels depuis le 7 octobre 2023 : 1. des meurtres de masse : plus de 42 000 morts, dont une majorité de civils. 2. des atteintes graves à l'intégrité physique et mentale : plus de 97 000 blessés, des mutilations et des traumatismes irréversibles. 3. la destruction délibérée des conditions de vie : interdiction de l'acheminement de l'aide humanitaire comme les médicaments, des denrées alimentaires, etc.). Source : [rapport d'Amnistie internationale sorti le 4 décembre 2024](#).

19 janvier 2025 : Malgré un cessez-le feu temporaire entré en vigueur le 19 janvier 2025, Israël a interdit l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza ainsi que coupé l'approvisionnement en électricité d'une station de dessalement pour l'eau potable.

18 mars 2025 : Israël a recommencé ses bombardements sur Gaza, ce qui a mené à la mort de plus de 400 personnes dans une violation flagrante du cessez-le-feu en place.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux pages 38 à 39 de [l'Aperçu 2024](#).

COMMENT DÉFENDRE CETTE RECOMMANDATION ?

- Le Canada ne peut pas prôner les droits humains tout en armant ceux qui les bafouent ! En adhérant au Traité sur le commerce des armes en 2019, il s'est engagé à ne pas exporter d'armes vers des pays où elles pourraient servir à commettre des crimes de guerre ou des violations des droits humains. Pourtant, il continue d'envoyer du matériel militaire, des composants d'armement vers des pays qui ont des bilans catastrophiques en matière de respect des droits humains, notamment Israël.
- Le Canada ne doit pas être complice du génocide en continuant d'armer Israël. En ratifiant la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, il s'est engagé à ne pas tolérer cette complicité.
- D'autres pays agissent, pourquoi pas le Canada ? L'Espagne et l'Irlande ont déjà suspendu complètement leurs ventes d'armes à Israël. Le Canada doit en faire autant.
- Chaque arme livrée alimente la tragédie. Mettre fin aux transferts d'armes, c'est sauver des vies, limiter les destructions et affirmer l'importance du respect du droit international et de la protection des civils.

RECOMMANDATIONS RELATIFS AU POSITIONNEMENT DU PARTI DU· DE LA CANDIDAT·E

1. Recommandations aux candidat·e·s dont le parti s'est positionné pour l'arrêt du transfert d'armes (NPD, Bloc québécois) :
 - Les remercier pour la position de leur parti contre le transfert d'armes vers Israël, et demandez qu'ils continuent à se prononcer publiquement pour l'arrêt total des transferts d'armes vers Israël, même s'il s'agit des permis existants ou des ventes de composantes via les États-Unis.
 - Exhortez-les à prendre position en faveur d'un cessez-le-feu permanent afin de protéger les vies civiles et de mettre un terme aux violences.
 - Demandez-leur la reconnaissance du génocide en cours à Gaza et de l'urgence d'une action politique forte.
 - Rappelez-leur qu'elles et ils ont la responsabilité politique et morale de s'opposer aux ventes d'armes à Israël.
2. Recommandations aux candidat·e·s dont le parti s'est positionné contre l'arrêt du transfert d'armes (Parti conservateur, Parti libéral) :
 - Insistez sur l'urgence de mettre fin aux transferts d'armes vers Israël, même s'ils sont faits en vertu de permis existants ou qu'il s'agisse de ventes de composantes militaires via les États-Unis en rappelant le nombre de morts, soulignant le nombre d'enfants, de blessés et l'interdiction d'acheminement humanitaire depuis le 7 octobre 2023.
 - Exhortez-les à prendre position en faveur d'un cessez-le-feu permanent afin de protéger les vies civiles et de mettre un terme aux violences.
 - Rappelez-leur leur responsabilité politique et morale dans cette crise et insistez sur la nécessité d'une action immédiate pour mettre fin au génocide.

JUSTICE CLIMATIQUE

Recommandation d'Amnistie internationale : Que le Canada s'engage en faveur d'une élimination complète, rapide, équitable et financée des combustibles fossiles dans tous les secteurs, sans s'appuyer sur des technologies ou des compensations risquées et non éprouvées ne conduisant pas à de véritables réductions des émissions.

CONTEXTE

Les combustibles fossiles sont la principale source d'émissions de gaz à effet de serre (GES), responsables du réchauffement climatique.

Le Canada est le 11e pays émetteur de GES dans le monde.

Par habitant, le Canada finance davantage l'industrie des énergies fossiles que presque tous les autres pays du G20.

Des permis pour des projets comme l'exploitation pétrolière dans la Baie du Nord et les terminaux d'exportation de gaz en Colombie-Britannique vont à l'encontre des stratégies visant à réduire la dépendance aux combustibles fossiles. Ces projets aggravent les émissions et compromettent les engagements climatiques du Canada.

En 2024, plusieurs provinces canadiennes (Terre-Neuve-et-Labrador, Colombie-Britannique, Alberta et Manitoba) ont été touchées par d'importants feux de forêts qui ont forcé plusieurs milliers de personnes à quitter leur maison.

Les menaces de droits de douane proférées par le nouveau président américain à l'encontre du Canada pourraient certainement accélérer l'approbation de plusieurs projets de combustibles fossiles, tel que le projet de gazoduc de gaz naturel liquéfié Prince Rupert Gas Transmission (PRGT) prévu sur le territoire de plusieurs Nations autochtones de la Colombie-Britannique.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux pages 35 à 37 de [l'Aperçu 2024](#).

COMMENT DÉFENDRE CETTE RECOMMANDATION ?

- Le Canada doit respecter ses engagements climatiques. En signant l'Accord de Paris, il s'est engagé à limiter le réchauffement à 1,5 °C, ce qui exige une sortie rapide des combustibles fossiles. Or, selon les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) les infrastructures existantes émettent déjà trop de gaz à effet de serre pour atteindre cet objectif.
- Le Canada vise la carboneutralité d'ici 2050 et la fin des subventions aux énergies fossiles, mais cela exige une sortie plus rapide de ces combustibles. Pendant que le président américain abandonne l'action climatique et relance les énergies fossiles, le Canada doit affirmer son leadership. Agir maintenant, c'est éviter des coûts environnementaux et économiques bien plus lourds à l'avenir.
- La pollution liée aux énergies fossiles a des impacts directs sur la qualité de l'air, la santé des communautés et la biodiversité. Une sortie des énergies fossiles permettrait d'améliorer la qualité de vie de toutes et tous.
- Les Peuples autochtones subissent de plein fouet les impacts des projets d'énergies fossiles, alors que le consentement libre, préalable et éclairé est rarement obtenu, contrevenant à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ex : Le gazoduc Coastal GasLink a été construit sans le consentement préalable, libre et éclairé des chefs héréditaires de la Nation Wet'suwet'en . Les défenseur-e-s du droit à la terre autochtones sont actuellement criminalisé-e-s pour avoir pacifiquement lutté contre la construction du gazoduc sur leur territoire.

RECOMMANDATIONS RELATIFS AU POSITIONNEMENT DU PARTI DU-DE LA CANDIDAT-E

1. Recommandations aux candidat-e-s dont le parti s'est positionné contre l'élimination totale des énergies fossiles (Parti conservateur ; Parti libéral) :
 - Exhortez-les à revoir leur position et à soutenir une élimination totale et accélérée des énergies fossiles. Même si leur parti s'y oppose, ils peuvent plaider pour une transition juste. Leur engagement peut influencer le débat et accélérer l'action climatique nécessaire.
2. Recommandations aux candidat-e-s dont le parti s'est positionné pour l'élimination des énergies fossiles (Bloc québécois ; NPD) :
 - Encouragez-les à réaffirmer haut et fort leur engagement pour une élimination totale et accélérée des énergies fossiles. Leur voix peut renforcer la pression politique et accélérer les changements nécessaires pour un avenir plus durable et équitable. Au-delà des promesses, ils doivent proposer des actions concrètes.
 - Invitez-les à se positionner publiquement en faveur du respect du consentement libre, préalable et éclairé des Peuples autochtones pour tous les projets d'extraction (pétrole, gaz, minéraux).

DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Recommandation d'Amnistie internationale : Que le Canada mette fin sans délai à la criminalisation des défenseur·e·s du droit à la terre qui s'opposent à la construction d'infrastructures gazières ou autres sur leurs territoires.

CONTEXTE

Depuis des années, le Canada parle de réconciliation avec les Peuples autochtones, mais les actions ne sont pas à la hauteur des engagements. Partout au pays, des projets gaziers et pétroliers sont imposés sur leurs territoires, sans consultation préalable et en bafouant leurs droits. Il est crucial de passer de la parole aux actes et de respecter véritablement leurs droits et leur territoire.

Des nations comme les Gitanyow et les Gitxsan et des membres des Nisga'a s'opposent au tracé du gazoduc Prince Rupert Gaz Transmission sur leurs territoires. Face à ces violations, elles ont érigé des barrages et intenté des recours judiciaires. D'autres, comme les nations Wet'suwet'en et Stk'emlúpsenc te Secwépemc, contestent toujours des projets comme les gazoducs Coastal GasLink (CGL) et Trans Mountain.

En 2024, plusieurs défenseur·e·s du droit de la terre autochtones, dont quatre membres de la nation Wet'suwet'en, ont été reconnu·e·s coupables d'outrage au tribunal. Ils sont accusés d'avoir enfreint une injonction leur interdisant d'approcher les chantiers de construction du gazoduc CGL, bien qu'ils soient sur leur territoire ancestral, qui n'a jamais été cédé.

En plus de la criminalisation des défenseur·e·s du droit à la terre, les femmes autochtones et les personnes bispirituelles sont en première ligne de la lutte, exposées à de fortes violences. La présence de camps de travailleurs sur les territoires autochtones accentue ces risques, notamment près de l'« autoroute des larmes », marquée par de nombreuses disparitions et meurtres essentiellement de filles et femmes autochtones. En 2024, l'ONU a alerté le gouvernement du Canada sur l'impact de ces camps, lié à une hausse des violences, des meurtres, de la consommation de drogue et du harcèlement sexuel dans les communautés voisines.

Le 6 mars 2025, la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseur·e·s des droits humains a présenté son rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Elle y exprime ses préoccupations et indique avoir fait part au gouvernement canadien de ses inquiétudes concernant les allégations de violations des droits humains et d'atteintes aux droits du peuple autochtone Wet'suwet'en.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux pages 9 à 13 de [l'Aperçu 2024](#).

COMMENT DÉFENDRE CETTE RECOMMANDATION ?

- Le Canada doit respecter ses engagements internationaux : en tant que signataire de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration), le Canada a l'obligation de garantir les droits fondamentaux des Peuples autochtones, y compris leur droit à l'autodétermination et à la protection de leurs terres.
- En 2021, le Canada a adopté une loi intégrant la Déclaration dans son droit interne, ce qui signifie qu'il doit appliquer et faire respecter les principes qu'elle contient, notamment le consentement préalable, libre et éclairé pour tout projet affectant les territoires autochtones. Criminaliser celles et ceux qui défendent ces droits va à l'encontre de ses propres engagements législatifs.
- Empêcher les défenseur·e·s de la terre de s'opposer à des projets renforce un modèle économique basé sur les énergies fossiles, alors que le Canada s'est engagé à réduire ses émissions et à favoriser une transition vers des énergies renouvelables.
- De nombreuses communautés autochtones jouent un rôle clé dans la protection des écosystèmes et de la nature au Canada. Les consulter permet d'assurer un développement durable et respectueux de la nature.
- Les défenseur·e·s du droit à la terre sont conscient·e·s des conséquences négatives liées à l'extraction et l'exploitation des énergies fossiles sur leur territoire et veulent simplement le protéger de façon pacifique.
- La Commission de vérité et réconciliation du Canada recommande le respect des droits territoriaux des Peuples autochtones. Criminaliser les défenseurs de la terre va à l'encontre des efforts de réconciliation.

RECOMMANDATIONS À L'ENSEMBLE DES CANDIDAT·E·S :

Rappelez que le Canada est un État de droit. Le Canada doit respecter ses obligations internationales en droits humains mais aussi sa propre loi sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones qui inclut l'obtention du consentement préalable, libre et éclairé.

Expliquez que le consentement préalable, libre et éclairé est un processus qui permet de s'assurer de la participation de tous les acteurs de la gouvernance (conseil de bande, chefs héréditaires, etc...) des communautés autochtones dans un projet. Ça ne peut que le rendre plus fort si le projet est accepté.

Expliquez que les projets d'énergie fossile refusés par les communautés autochtones soutiennent les obligations internationales du Canada pour la réduction des gaz à effet de serre. Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes en bénéficient.